



# Comment utiliser rupture conventionnelle collective pour des sala

Par **Emma BESSE**, le **17/01/2018 à 20:30**

Bonsoir notre entreprise est sujet à un PSE. Annoncé cet été il n'a été déposé à la DIRECCT unilatéralement quand decembre .Ce PSE n'a pas été homologué par la DIRECCT. Donc on repart pour des négociations et le plan de départ volontaire est donc repoussé.

Pour les salariés qui avaient trouvé un CDI et attendaient ce PDV pour partir et avoir droit aux indemnités aujourd'hui la seule possibilité est donc une démission. Pouvons-nous utiliser la rupture conventionnelle collective et négocier notre départ avec la direction ? Cette rupture collective doit elle être validée par les organisations syndicales ?

Merci

Par **P.M.**, le **17/01/2018 à 22:15**

Bonjour,

Je vous propose [ce dossier...](#)